

Commune d'Aywaille**Conseil communal**

Motion déposée par le groupe « Les Engagés » et ses conseillers communaux, à savoir Vincent Moyse, Mélanie Leponce, Marc Evrard, Yvan Wouters, Mathieu Distrée, Vincent Carpentier, Bérengère Noël

Séance du 02 octobre 2025

Objet : Coordination et renforcement de l'offre d'accueil extrascolaire

Considérant :

- Que l'accueil temps libre est le troisième milieu de vie de l'enfant après la famille et l'école ;
- Que l'accueil extra-scolaire représente une part non-négligeable de l'emploi du temps de nos enfants, en moyenne un tiers de journée d'un enfant de 3 à 12 ans ;
- Qu'il participe à l'éducation des jeunes et à construire leur citoyenneté ;
- Qu'il est un levier pour accroître la justice sociale ;
- Que les politiques en faveur de la jeunesse sont parmi les meilleurs investissements pour l'avenir ;
- Que le manque de solutions d'accueil a des répercussions non-négligeables sur l'accès à l'emploi des individus et, en particulier, dans le cas des familles monoparentales ;
- Que mener une politique proactive en matière d'accueil temps libre contribue à la dynamisation du marché du travail et à favoriser une meilleure conciliation entre la vie professionnelle et la vie privée ;
- Que la commune a un rôle primordial à jouer dans la coordination de l'offre d'accueil sur son territoire ;
- Que la commune doit mener une politique volontariste pour renforcer la qualité de l'accueil extra-scolaire ;
- Que le programme local d'action pour l'enfance est un outil important à développer ;
- Que l'ONE octroie à certaines conditions des subventions de coordination et de fonctionnement aux communes.

demande au Collège communal :

1. De lancer le processus d'adhésion de la commune d'Aywaille au décret ATL via la conclusion d'une convention ONE portant sur la mise en œuvre de la coordination de l'accueil des enfants durant leur temps libre (coordination de l'offre d'accueil sur le territoire, commission communale de l'accueil, état des lieux des activités et programme de coordination locale pour l'enfance).
2. De le lancer en associant tous les acteurs de ce secteur (écoles, ASBL, maisons des jeunes, etc.) et les parents via les associations de parents et/ou les conseils de participation.
3. De contribuer significativement à l'organisation d'un accueil extra-scolaire le mercredi après-midi au bénéfice du plus grand nombre sachant qu'il est difficile pour certains parents qui travaillent de trouver des solutions de garde et de concilier la vie professionnelle et la vie privée.
4. D'étudier la faisabilité à moyen terme de structurer une offre d'école de devoir sur le territoire communal dans le cadre de l'élaboration du programme de coordination locale pour l'enfance.
5. D'élaborer un plan d'actions sur l'amélioration des conditions de travail des accueillantes (stabilisation et considération du personnel, formations, montée en gamme de l'équipement et du matériel, contingent en suffisance, ...).
6. De mettre sur pied ce nouveau modèle dès que possible et au plus tard pour la rentrée scolaire 2026-2027.

Note explicative

L'éducation ne se limite pas aux murs de l'école. Elle se poursuit dans un autre espace essentiel : l'accueil temps libre (ATL). En effet, à côté de la famille et de l'école, l'ATL constitue un troisième milieu de vie où se conjuguent épanouissement, socialisation et découverte. Il représente une part considérable de l'emploi du temps de nos enfants. Dans certains cas, cela peut aller jusqu'à quatre à cinq heures d'une journée.

Pourtant, depuis dix ans, Aywaille se prive de l'outil central qui permettrait de structurer et dynamiser cet accueil : la coordination ATL telle que développée par l'Office de la Naissance et de l'Enfance (ONE). Ce manque réduit la qualité, la quantité et la diversité des activités proposées au détriment des enfants et de leurs familles. Cette situation empêche aussi d'accéder à certaines opportunités de financement.

Par ailleurs, chaque mercredi après-midi, de nombreux parents doivent improviser des solutions de garde à défaut de pouvoir disposer d'une garderie comme c'est le cas les autres jours de la semaine.

Nous proposons de

- rétablir une coordination ATL.
- réorganiser une garderie chaque mercredi après-midi.
- renforcer la concertation entre tous les acteurs de terrain afin d'offrir une offre cohérente, riche et accessible.
- étudier la faisabilité à moyen terme de structurer une offre d'école de devoir.
- élaborer un plan d'actions sur l'amélioration des conditions de travail des accueillantes.

L'ATL est investissement dans l'avenir et dans notre jeunesse. La commune doit reprendre pleinement sa responsabilité et faire de l'ATL une priorité pour nos jeunes.